

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 18 DÉCEMBRE 2025
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue à 19 h au lieu ordinaire des sessions.

Sont présents les membres du Conseil suivants :

M. Jean-René Côté	Conseiller siège # 1
Mme Isabelle Moisan	Conseillère siège # 2
Mme Christina Beaumont	Conseillère siège # 3
M. Yvan Paquet	Conseiller siège # 4
Mme Isabelle Quirion	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Cédric Champagne.

Est également présent :

M. Ibrahima Nguirane	Directeur général et greffier-trésorier
----------------------	-----------------------------------------

Est absent :

Mme Edith Cooke	Conseillère siège # 5
-----------------	-----------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00 par M. Cédric Champagne le maire qui souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et mentionne que la séance sera enregistrée.

235-18-12-25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE Mme Isabelle Quirion,
APPUYÉE PAR Mme Christina Beaumont,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE
1.1 Adoption de l'ordre du jour

2- ADMINISTRATION

2.1 Adoption du budget pour l'année 2026

2.2 Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028

2.3 Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 502-2025 imposant les taxes foncières et non foncières et l'adoption du budget pour l'année 2026

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- LEVÉE DE LA SÉANCE

ADMINISTRATION

236-18-12-25

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des prévisions budgétaires de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf pour l'année 2026;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Christina Beaumont,

APPUYÉE PAR Mme Isabelle Moisan,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** le Conseil municipal accepte le budget de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf pour l'année 2026 tel que présenté par le trésorier de la Municipalité qui s'établit comme suit :

Revenus

Taxes foncières	(1 700 873 \$)
Taxes sous une autre base	(433 173 \$)
Compensations tenant lieu de taxes	(44 911 \$)
Transferts	(237 534 \$)
Services rendus	(78 650 \$)
Imposition de droits	(54 650 \$)
Amendes et pénalités	(4 250 \$)
Intérêts	(27 500 \$)
Autres revenus	<u>(6 650 \$)</u>

Total des revenus (2 588 191 \$)

Dépenses

Administration générale	724 428 \$
Sécurité publique	275 646 \$
Transport	547 558 \$
Hygiène du milieu	479 222 \$
Santé et bien-être	5 503 \$
Urbanisme	110 261 \$
Loisirs et culture	392 898 \$
Frais de financement	<u>49 830 \$</u>

Total des charges avant affectation 2 585 346 \$

Résultat avant affectations (2 845 \$)

Conciliation à des fins fiscales 2 845 \$

Total des charges incluant affectations 0 \$

Surplus (déficit) 0 \$

- QUE le trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, les documents concernant le budget 2026 et les transmettre, si requis, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- QUE conformément au *Code municipal du Québec*, le greffier est autorisé à publier un document explicatif du budget 2026.

ADOPTÉE.

237-18-12-25

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028 de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Isabelle Quirion,

APPUYÉE PAR M. Yvan Paquet,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- QUE le Conseil municipal accepte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028 de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf qui s'établit comme suit : 992 061 \$ pour l'année 2026, 423 370 \$ pour l'année 2027 et 35 000 \$ pour l'année 2028;
- QUE conformément au *Code municipal du Québec*, le greffier est autorisé à publier un document explicatif du programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028.

ADOPTÉE.

238-18-12-25

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 502-25 IMPOSANT LES TAXES FONCIÈRES ET NON FONCIÈRES ET L'ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2026

Avis de motion est donné par M. Jean-René Côté, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, le Règlement # 502-25 imposant les taxes foncières et non foncières et l'adoption du budget pour l'année 2026.

Le présent règlement a notamment pour objet de :

- Détailer les revenus et les dépenses prévus pour l'exercice financier 2026 et l'affectation du surplus libre non affecté à la réduction de la taxe du service d'aqueduc;
- Fixer les taux de taxes foncières générales, de taxes spéciales au service de la dette, de taxes pour les services municipaux (ordures, fosses septiques, aqueduc, égouts) et d'autres frais, compensations et tarifications applicables;
- Édicter les conditions de paiement de tout compte de taxes inférieures à 300 \$, des versements de tout compte de taxes supérieures à 300 \$, des intérêts et des pénalités à l'égard de toute somme impayée.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

ADOPTÉE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des échanges ont eu lieu sur divers sujets d'intérêt pour les citoyennes et citoyens, notamment :

- Détails sur le PTI – Budget 2026 (document sera disponible sur le site de la Municipalité);
- Réservoir d'eau vs compteurs d'eau;
- Station de pompage de la rue Girard;
- État des réservoirs – Études EMS;
- Entretien du réseau routier – Scellement de fissures;
- Nouveau compacteur pour les travaux de voirie;
- Voûte pour les archives;
- Ouverture de la patinoire et pistes de ski de fond;
- Remboursement de 300 \$ relié au réseau d'aqueduc;
- Création de fonds de réserves spécifiques :
 - Égouts;
 - Aqueduc;
 - Loisirs.
- Projet d'un développement résidentiel.

Monsieur Cédric Champagne, maire, souhaitez Joyeuses Fêtes à tous avant la levée de la séance.

239-18-12-25

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par Mme Isabelle Quirion et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 31.

Monsieur Cédric Champagne
Maire

Monsieur Ibrahima Nguirane
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Cédric Champagne, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.